Règlement du concours « Montagne de Savoie

Article 1 – Organisation du concours

Le club C.P.F.F.M (club de protection de la faune et de la flore en montagne) organise un concours photo dans le cadre d'une junior associations C.P.F.F.M (club du collège le Revard).
Le but du concours est de mettre en valeur les montagnes (Savoie, haute Savoie).

Article 2 – Conditions

Ne peuvent concourir que les photographes amateurs, à l'exception des membres du jury. Les photographies seront en format numérique ou en format argentique qui seront envoyé à l'adresse postale.
Le concours commence le vendredi 22 avril 2011.
La date limite pour la remise des photos est le samedi 4 juin 2011.

Article 3 – Droits d'auteur, droit à l'image

Chaque participant garantit aux organisateurs du concours qu'il a pris lui-même les photos et autorise la reproduction gratuite de ses œuvres dans le cadre d'exposition à la bibliothèque.

Le participant garantit en outre que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes ou des lieux privés photographiés. Il se charge d'obtenir les autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée ou du propriétaire des lieux privés, pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement.

Article 4 – Jury et sélection des photographies

Les deux critères principaux de sélection seront le rapport au thème (photo illustrant au mieux le thème) et « *le coup de cœur* » (l'originalité, la qualité, le caractère convivial).

Article 5 – Le résultat du concours

Les résultats du concours seront publiés sur le site www.cpffm.e-monsite.com

Modalités d'inscription

Dépôt des photographies

Chaque participant peut présenter au maximum 3 photographies. Une seule sera retenue.
Deux possibilités pour s'inscrire:

- Soit récupérer un bulletin d'inscription à la Bibliothèque, Mairie, site internet et les centre commerciales de Grésy s/ Aix. Le remplir et joindre les photos gravées sur CD, le tout sous enveloppe, à remettre a : ACEJ « Junior Associations » - 66 place de la mairie - 73100 Grésy s/ Aix .

Soit envoyé les photos via l'adresse mail en remplissant le bulletin d'inscription : cpffm1@aol.com

Chaque photo doit être accompagnée d'un titre et d'un descriptif indiquant, en particulier, l'endroit où a été prise la photo.
Conserver une copie des épreuves car elles ne seront pas restituées. Le dépôt des documents est accepté aux risques et périls des participants. Ils ne pourront prétendre à aucune indemnisation de la part des organisateurs en cas de perte ou de détérioration de ces documents.

Taille, format et nommage des fichiers photo

Les fichiers numériques doivent avoir une taille minimale de 2000x1500 pixels (soit 13x17cm). La taille maximale est limitée à 15 Mo. Les images seront d'un des formats acceptés par les logiciels d'imagerie (JPG, JPEG, PNG, TIF…), à l'exception du format RAW.
Chaque fichier-photo doit impérativement être identifié par nom-prenom, suivi du marquage de la photo, afin que la photo soit attribuée à son auteur. Attention : ne pas utiliser de caractères accentués et les seuls caractères non alphanumériques acceptés sont "–" (tiret) et "_" (soulignement). Exemple, vous vous appelez Gaëlle Lefèvre : si vous avez une photo nommée PICT457.JPG, renommez la « *Lefevre-Gaelle_PICT457.jpg* ». Les photos non conformes à ces prescriptions ou sans bulletin d'inscription seront ignorées.